



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil vingt deux

Le : 2 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de STE-FOY-L'ARGENTIERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de madame Karine BERGER

Secrétaire élue : Janine QUINAUDON

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mai 2022.

Compte rendu affiché le : 9 juin 2022.

Présents : K. BERGER / J. QUINAUDON / L. BROSSARD /
D. BERTHOLON / P. SECKINGER / C. LOZANO / A. BORRA /
M. DUPUY / D. PINEL.

Absents excusés : G. BUFFARD / B. TRENCHAT / F. VENET /
O. VIALLOIN / G. VULPAS / R. JOASSARD.

En introduction, Madame le Maire précise que l'Etat a reconnu la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). En 2013, les élus se sont engagés pour que le territoire des Monts du Lyonnais devienne à « Energie Positive » avant 2050 (TEPOS2050). Mais, pour arriver à cet objectif, il faut que chaque Commune devienne Commune à Energie Positive.

Pour cela, Madame le Maire accueille les deux membres du Parc Eco Habitat, Thomas ROBERT, responsable du service de la Transition Energétique et Athénaïs TRILLAT, chargée de mission, tous deux sont venus nous informer de la stratégie écologique sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et plus particulièrement sur la stratégie écologique de la Commune - CEPOS (Commune en Energie Positive).

Le Parc Eco Habitat apporte un conseil gratuit aux administrés mais également aux entreprises. Il propose d'accompagner toutes les Communes de la CCMDL pour réduire les consommations d'énergie.

Un diagnostic énergétique de la Commune a été réalisé. 8 millions d'euros sont facturés par an, 300 000 € en production d'énergies renouvelables locales et 7.4 millions d'euros en importation d'énergie représentant 6000 €/hab alors qu'elle n'est que de 2222 €/hab sur le territoire des Monts du Lyonnais.

La consommation totale de la Commune est de 162 GWh dont 143 GWh concernant l'industrie.

La production d'énergie renouvelables locales est de 2.5 GWh.

Une énergie renouvelable est une énergie avec suffisamment de stock pour répondre à nos besoins à long terme.

Le chauffage d'une maison est la principale source de consommation énergétique. Sur notre Commune, 92 % bilan d'émission de gaz à effet de serre sont émis par l'industrie. Ces gaz ont des conséquences néfastes sur l'agriculture, l'eau, les forêts ... Ils ont des effets

Mairie

18, impasse de la Mairie 69640 Sainte Foy L'Argentière

Tél. 04 74 70 03 95 - Fax 04 74 26 19 12

E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

également sur l'apparition de parasites et les risques météorologiques, l'appauvrissement de la biodiversité. Le but est d'atténuer les effets et de s'adapter au changement climatique.

Présentation de la démarche CEPOS :

En 2050, il faudrait diviser par deux les consommations en termes de chaleur, d'énergie et de carburant.

Potentialité par secteur : développement du solaire photovoltaïque ou en solaire thermique.

Idées de réduction des consommations dans différents domaines :

Résidentiel : rénovation performante et construction exigeante, système de chauffage performant et adapté, travail sur la précarité énergétique.

Transport : ajout de transports en commun, aménagement de la Commune en zones 30, utiliser les modes doux : vélo, la marche ...

Agriculture : encourager les circuits courts, sensibiliser aux changements de pratiques ...

Tertiaire : redynamiser le centre ville en soutenant l'installation de commerces de proximité ...

Une fiche est remise à Madame le Maire pour recenser dès à présent les engagements de la Commune.

Madame le Maire remercie les intervenants du Parc Eco Habitat pour leur intervention au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 2 juin 2022 à dix-neuf heures trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Janine QUINAUDON se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du jeudi 5 mai 2022.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 20 H / SEMAINE :

Madame le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Administratif à raison de 20 h / semaine pour renforcer l'équipe au secrétariat de Mairie à compter du 7 juin 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette création de poste à temps non complet à raison de 20 h par semaine.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF 20 H / SEMAINE :

Madame le Maire propose de recruter une personne à raison de 20 h par semaine pour renforcer l'équipe au secrétariat de Mairie. Un contrat de trois mois serait proposé du 7 juin au 7 septembre 2022 dans un premier temps, renouvelable une fois. Ses missions porteraient essentiellement sur l'accueil physique et téléphonique du secrétariat de Mairie, la gestion du site internet, la saisie des demandes d'état civil via COMEDDEC, dispositif obligatoire compte tenu que nous avons eu par le passé une maternité, la saisie de la facturation cantine, la saisie des demandes de subventions ...

Le recrutement de cette personne permettrait aux deux secrétaires de Mairie de pouvoir bénéficier de plus de formations et d'acquérir une meilleure technicité dans certains domaines. Une secrétaire va être formée prochainement sur les marchés publics ; cette formation se déroulera sur plusieurs jours.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable, à l'unanimité des présents, sur le recrutement d'un agent contractuel.

APPROBATION DU RAPPORT 2021 DU PRIX ET DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE (RPOS) DU SIEMLY :

Madame le Maire précise que le SIEMLY nous a transmis le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable concernant 2021.

Ce rapport reprend les caractéristiques techniques du service public, les volumes mis en distribution et les factures, la tarification et les recettes, les indicateurs de performance du service, le financement des investissements, les actions de solidarité et de coopération décentralisée et enfin le tableau récapitulatif des indicateurs.

On peut noter une évolution du nombre d'abonnement (+1.5 %) par rapport à l'année 2020. 836 abonnés sont comptabilisés sur notre Commune.

Janine QUINAUDON fait remarquer que le prix de l'eau dans la Loire est moins cher que dans le Rhône.

Philippe SECKINGER, délégué au SIEMLY, commente le rapport et explique le pourquoi des hausses de prix.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES :

- Sécurisation du trajet des élèves de l'école élémentaire pour se rendre à la cantine du Collège : il a été décidé de modifier le trajet pour renforcer la sécurité des élèves. Les élèves traverseront sur le passage piétons face à l'école et emprunteront le trottoir le long du Collège sécurisé par la mise en place de poteaux reliés par des chaînes.

- Route de Duerne : deux chicanes viennent d'être installées par le Département pour réduire la vitesse sur cette route dangereuse.

- Fleurs : Madame le Maire précise que l'arrêté préfectoral du 24 mai 2022 interdit d'arroser les espaces verts : pelouses, massifs fleuris, plantes en containers, pots, bacs (hors goutte-à-goutte ou pied-à-pied en pleine terre). Notre Commune se trouve en « Alerte renforcée ». Par conséquent, il est décidé de ne pas acheter de fleurs compte tenu de cette interdiction. Le tableau reprenant les interdictions de cet arrêté sera transmis aux conseillers municipaux.

- Visite de la Maison de Santé Professionnelle : Madame le Maire indique qu'elle a pu bénéficier d'une visite de la Maison de Santé. Les professionnels de santé sont très contents et remercient la Collectivité pour l'aboutissement d'un beau projet qui va voir le jour à l'automne prochain. Les travaux ont bien avancé.

- Pause d'un mirador : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Société de Chasse souhaite installer un mirador, face à la propriété de la famille MARTIN. Le Conseil Municipal accepte que ce mirador soit installé pour la sécurité.

- Prochain Conseil Municipal : 23 juin 2022.

Alexandre BRANCHET remercie l'ensemble du Conseil et les secrétaires de Mairie de l'avoir accueilli durant deux années en apprentissage pour préparer un BTS Tourisme.

La séance est levée à 21 h 20.

A Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 8 juin 2022,

Le Maire,
Karine BERGER

